

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Renseignements sur le Jubilé, 113. — Sixième et neuvième commandements de Dieu, 115. — L'inauguration de la Chapelle du Convent de Sillery, 118. — Testament spirituel de Mgr Gouthe-Soulard, 121. — Nominations ecclésiastiques, 124. — Chronique religieuse, 125. — La ville de Pékin, 125. — Mort d'un ancien membre de la Commune, 127. — Les missions protestantes en Chine, 127. — Calendrier, 127. — Memento hebdomadaire, 128.

Renseignements sur le Jubilé

Seul, le Souverain Pontife peut accorder le Jubilé, parce que seul il a juridiction sur toute l'Eglise.

Pour l'accorder, il doit avoir une juste cause, car le Pape est le dispensateur, et non le maître absolu du trésor de l'Eglise.

Pour que la cause soit juste et raisonnable, il faut qu'il y ait proportion entre l'indulgence et sa cause.

Saint Thomas n'exige pour cause juste et raisonnable qu'une œuvre quelconque, susceptible de tourner à la gloire de Dieu, à l'utilité de l'Eglise ou du prochain.

Quoi qu'il en soit, personne n'a d'inquiétude à avoir sur ce point.

Léon XIII se propose, pour le Jubilé de 1900, " d'élever le plus grand nombre d'hommes possible à la jouissance du salut éternel, et pour cela mettre à la portée des maladies de l'âme les remèdes que Jésus-Christ a voulu placer en notre puissance, d'avertir les

hommes de leur devoir, de réveiller les cœurs assoupis, de rappeler au souci de leur salut tous ceux qui presque à chaque heure, risquent par leur nonchalance ou leur orgueil de perdre les biens célestes, de rendre sur la frontière de deux siècles, des honneurs solennels à Jésus-Christ Rédempteur, par toute la terre, et de réparer publiquement tous les outrages publics adressés à sa divine majesté."

Les fins du Jubilé d'extension ont coutume d'être l'exaltation de la sainte Eglise, l'extirpation des erreurs, la paix et la concorde des princes chrétiens et le salut des fidèles.

Les fins des Jubilés extraordinaires sont d'attirer la bénédiction de Dieu sur le pontificat d'un Pape réellement élu, d'éloigner un fléau, d'aider l'Eglise dans une grande épreuve.

Les bulles des Jubilés étant des lois, doivent être publiées pour sortir leurs effets. Cette promulgation est nécessaire pour tout Jubilé.

Il est facile de comprendre que si le Souverain Pontife ne publiait pas le Jubilé de l'Année Sainte, les fidèles ne pourraient jouir des privilèges de ce Jubilé.

Quant au Jubilé d'extension, jusqu'à présent les Papes ont exigé sa publication dans chaque diocèse sous peine de nullité.

Le Jubilé extraordinaire serait aussi de nul effet si les évêques ne fixaient le jour du Jubilé et les églises à visiter.

Le Jubilé ordinaire doit être promulgué par le Pape.

Le Jubilé de l'Année Sainte se publie à Rome, très solennellement, le jour de l'Ascension, et une seconde fois le quatrième dimanche de l'Avent, ou le troisième, si le quatrième tombe la veille de Noël.

Le Jubilé d'extension doit être promulgué par les évêques proprement dits, qui ont juridiction épiscopale sur un peuple et dans un territoire séparé.

Le Jubilé extraordinaire doit être publié par les Ordinaires des lieux, leurs Vicaires ou officiaux et, à leur défaut, par ceux qui exercent la cure des âmes.

Le temps de la publication du Jubilé dépend des ordonnances de la bulle.

Si dans la bulle du Jubilé, il se rencontre des points obscurs qui nécessitent une interprétation, l'interprétation authentique doit venir du Pape lui-même.

L'interprétation doctrinale, celle des auteurs, doit se faire large-

ment pour la partie qui regarde la concession des indulgences et des privilèges.

Quand, dans les questions de Jubilé, on suit une opinion interprétée comme probable par les auteurs, mais qui en réalité est fautive, tous les auteurs s'accordent à dire qu'on ne gagne pas l'indulgence. Il faut donc que le confesseur prenne toujours, pour son pénitent, le parti le plus sûr.

S'il s'agit des privilèges du Jubilé, saint Alphonse enseigne que toute probabilité solide suffit pour que l'Eglise supplée au défaut qui pourrait exister.

(à suivre)

Sixième et neuvième commandements de Dieu

(Suite)

Les péchés contraires aux sixième et neuvième commandements de Dieu sont de trois sortes.

La première classe comprend les *actes extérieurs* qui blessent directement la pureté. — Ces actes peuvent être commis par une personne seule. En pareil cas, ils ne renferment pas la malice du scandale ; mais ils sont plus opposés que les autres à la loi de Dieu ; ils sont contre nature. — Quand ils sont commis par deux personnes de différent sexe, la malice peut en être augmentée considérablement par les quatre circonstances suivantes : si les deux personnes sont parentes ; si l'une d'elle a employé la violence ; si l'une, ou l'autre, et surtout l'une et l'autre est liée par le mariage ou par le vœu de chasteté.

La seconde classe comprend les *actes intérieurs* qui blessent formellement et directement la pureté. C'est ce qu'on appelle les mauvaises pensées et les mauvais désirs. L'expression *mauvaise pensée* est assez mal choisie, le péché n'étant jamais un acte de la pensée, mais toujours un acte de la volonté. Néanmoins, ceux qui emploient ce mot savent bien ce qu'il faut entendre par là le plaisir volontaire que l'on prend en se représentant des choses impures, sans former l'intention de les commettre. Quand on a cette intention, on pèche par mauvais désir.

La troisième manière de pécher contre la chasteté consiste à s'exposer soi-même, ou à exposer les autres, ou soi-même et les autres tout ensemble, aux *occasions d'impureté*.

Les unes s'adressent à l'oreille : ce sont, par exemple, les paroles obscènes, les chansons déshonnêtes, les écrits immoraux. D'autres s'adressent à l'œil : telles sont les nudités, les parures immodestes, les tableaux indécents. Les troisièmes s'adressent au sens du toucher : tels sont les baisers et les attouchements. Les plus dangereuses de toutes sont celles qui flattent tous les sens à la fois : par exemple les compagnies mauvaises, les spectacles, les danses, etc. . .

Entre les actes que nous venons d'indiquer et les péchés que nous avons énumérés dans les deux premières classes, il existe une grande différence. Les actes qui blessent directement la chasteté sont coupables par eux-mêmes ; au contraire, ceux que nous avons signalés dans notre troisième catégorie sont coupables à cause du danger auquel ils exposent. Les premiers sont des péchés mortels de leur nature ; ils ne peuvent devenir véniels que par défaut de consentement. Au contraire, les seconds peuvent, suivant les cas, être permis ou défendus ; et, quand ils sont défendus, constituer des péchés graves ou légers.

Parmi les occasions dont nous parlons, il peut s'en trouver qui ne nous exposent pas sérieusement au danger de tomber dans l'impureté. Il peut se faire aussi que nous ayons une raison impérieuse de les fréquenter. Dans ces deux cas, si nous prenons vraiment les moyens de ne pas pécher, et si nous y réussissons, nous pouvons les braver.

Mais on ne peut pas en cette matière, appliquer à tout le monde les mêmes règles. Car le danger qui se trouve dans les occasions habituelles de l'impureté est plus ou moins grave, selon les personnes. Ainsi, la lecture du même roman pourra être chose indifférente pour celui-ci, péché véniel pour celui-là, péché mortel pour un troisième.

Quels sont les moyens de combattre le vice impur et de garder la chasteté ? Jésus-Christ nous les a résumés tous dans ces deux mots qu'il adressa à ses Apôtres la veille de sa mort.

Veillez et priez pour ne point succomber à la tentation.

Pour être chaste, il faut *veiller* : car Dieu ne peut pas nous rendre vertueux sans nous. Mais il faut aussi *prier* : car nous ne pouvons rien sans Dieu.

Veiller c'est fuir les occasions, résister aux tentations, pratiquer la mortification.

Nous avons déjà dit comment nous sommes obligés de fuir

les occasions. Mais en dehors des occasions prochaines il y a des manières de vivre ou de faire qui portent avec elles certains dangers. Quiconque veut sincèrement être chaste les évitera avec le plus grand soin. Deux surtout sont à craindre : l'oisiveté et la bonne chère. Si l'oisiveté enseigne le vice, le travail apprend la vertu. Soyez donc toujours occupés : le démon ne pourra jamais vous tenter. Au travail, joignez la tempérance. *Ne vous plongez pas dans le vin*, dit l'apôtre ; *c'est là que se trouve la luxure.* (Eph. v, 18.)

Malgré votre zèle à fuir les occasions, les tentations involontaires viendront vous assaillir. La vigilance exige que vous résistiez *au début même de l'attaque.* Ceci est très important. "Le triomphe est facile, dit l'*Imitation de Jésus-Christ*, si l'on résiste au démon dès qu'il se présente. Mais on s'affaiblit, si l'on met à le repousser du retard ou de la langueur." (*Lib. I, ch. XIII, 5*) "Le démon impur, dit saint Isidore, est comme le serpent : si vous lui laissez passer la tête, le reste suivra."

Enfin, si vous voulez avoir la force nécessaire pour fuir l'occasion et repousser la tentation, prenez l'habitude de vous mortifier. Se mortifier, c'est refuser à ses sens quelques-unes des choses permises, afin d'être plus fort quand il s'agit de leur refuser les choses défendues. Ne croyez pas que la mortification soit pour le chrétien chose facultative ! Jésus n'a cessé de nous la prêcher par ses leçons et par ses exemples. Vous n'êtes pas plus parfait que saint Paul. Eh bien ! saint Paul se croyait obligé, pour ne pas tomber en enfer, de châtier son corps et de le réduire en servitude (I Cor. ix, 27.).

A la vigilance, il faut joindre la *prière.* C'est le second moyen à employer pour fuir l'impureté. Réduit à ses seules forces, l'homme ne peut absolument pas demeurer pur. C'est l'enseignement même de l'Écriture : "*Impossible d'être chaste, si Dieu n'en donne la grâce.*" (Sagesse : vii.). Mais, d'un autre côté, Dieu veut que nous obtenions régulièrement sa grâce par la prière. Si donc, vous voulez être chastes, priez, tous les jours. Priez surtout quand vient la tentation. Employez en ce moment les prières dont l'expérience des saints nous a révélé la spéciale efficacité : celles à Jésus crucifié et à Marie immaculée.

Par la prière, il ne faut pas seulement entendre ici les demandes qu'on adresse à Dieu, mais encore la réception des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Ces deux Sacrements sont

les remèdes les plus puissants contre les convoitises déréglées de la chair. Dans la Pénitence, la nécessité qu'on s'impose de scruter sa conscience, l'humiliation d'avouer ses fautes, les conseils du confesseur, et surtout la grâce d'une absolution bien reçue sont autant de remparts protecteurs de la vertu. Quant à l'Eucharistie, en nous unissant à Dieu, elle nous détache de la terre. Elle est, suivant les Pères, le vin qui produit les vierges.

Les moyens que nous venons d'indiquer pour conserver ou réparer la chasteté s'imposent nécessairement à tout chrétien. Personne ne peut les négliger sans péril. Dès lors, est-il étonnant que cette vertu soit aujourd'hui si rare ? Il y a tant d'hommes qui ne veulent ni veiller, ni prier ! Si vous n'avez jamais péché, remerciez-en Dieu ; mais souvenez-vous aussi que la pureté est la plus délicate des vertus, et qu'on peut lui appliquer ce que saint Paul dit de la grâce sanctifiante : *C'est un trésor que nous portons dans un vase fragile*. Donc, veillez et priez ! Pour vous qui avez eu le malheur de tomber, hâtez-vous de vous relever ; car chaque jour de retard fortifie le vice et rend la conversion plus difficile. Vous donc aussi, veillez et priez !

L'inauguration de la Chapelle du couvent de Sillery

Depuis que le couvent de Sillery s'est élevé sous les verdoyants arceaux de ses bois, on n'avait pas encore vu de fête aussi pieusement ravissante que celle que nous y avons goûtée hier, avec la plus cordiale hospitalité. Au risque de blesser l'humilité de celles qui ont contribué pour une si large part à faire de ce jour un vrai quart d'heure du ciel, nous allons dire quelques mots des impressions remportées de cette halte à Jésus-Marie ! . . .

Nous l'avons vu enfin, ce temple gracieux et simple, ce temple où le goût remplace la richesse, où l'or cède sa place à l'art, à la rectitude des lignes, à la grâce et au moëlleux des contours. Nous l'avons vu, et nous félicitons chaleureusement l'architecte expert qui en a conçu le plan et les détails, celle aussi qui en a suivi et dirigé les travaux avec tant d'intelligence et d'habileté. Les bonnes Mères du couvent nous ont redit hier, et sur tous les tons, que ce temple élevée à la Mère de Dieu par l'aumône et la bienfaisance, va rester désormais pour elles le trophée

et le sanctuaire de leur inaltérable reconnaissance. Tous les articles marqués au programme du jour ont pleinement confirmé ce noble et pieux sentiment. Et nous, nous venons tout émus encore des bonheurs d'hier en incarner le souvenir dans ces lignes bien pâles d'éloquence, mais toutes pleines de sympathique reconnaissance.

Ceux qui n'ont pas eu le privilège d'assister à cette inoubliable solennité aimeront, nous en avons l'intime assurance, à en connaître le programme si délicatement combiné.

A 10 heures, les cloches et les accords de l'orgue annonçaient l'entrée solennelle au chœur. Les pensionnaires, avec leur fraîche toilette blanche et leurs ceintures flottantes, précédaient la longue file des religieuses de la maison de Sillery, et de celles qui étaient venues, avec bon nombre de leurs élèves, des différents points de la Province et des établissements que Jésus-Marie possède aux États-Unis. Venaient ensuite les membres du clergé, parmi lesquels on remarquait les deux Vicaires Généraux de l'archi-diocèse, Mgr Marois, et Mgr Hamel. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, revêtu de la *Magna Cappa*, terminait cette imposante et magnifique procession. L'arrivée du clergé dans le chœur eut vraiment quelque chose de grandiose et de saisissant. Après s'être un instant agenouillé, le Pontife se rend au bas de l'autel pour bénir la statue de Notre-Dame qu'un voile dérobe au regard de la foule pieuse. Au moment où il levait la main, le voile glisse... et la Vierge apparaît souriante sous le jeu des gerbes électriques, pendant que le chant du *Tota pulchra es* éclate vibrant et sonore sous les arcs dorés de la chapelle. Il y eut comme un frémissement de surprise et de bonheur qui passa alors au-dessus de toute l'assistance. L'émotion tombait pénétrante et douce dans les âmes, et la joie confondait ses rayonnements avec l'étincellement des lumières qui remplissaient le nouveau temple. Puis, l'office divin commence. C'est Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque qui pontifie, ayant pour diacres d'office, M. A. Déziel, curé de Beauport, et M. l'abbé G. Turgeon du collège de Lévis, pour diacre, d'honneur, M. C. Gaboury, curé de New-Ledford, Mass. E. U. et M. A. Pampalon, curé du Cap-Rouge. Les chants qui partaient de l'orgue ressemblaient à celui que les Anges doivent redire là-haut auprès de la Reine du Ciel et de son divin Fils.

Le sermon suspend un moment ce "concert ému qui soupire

et qui monte," et donne à toutes les âmes l'une de ces jouissances intimes que la parole ne rend pas, lorsqu'il s'agit surtout de louer une parole aussi riche et éloquente que celle du Rév. Père Rondct. Le fils de saint Dominique semble s'être surpassé hier en exaltant la Vierge du Sacré Cœur devant cet auditoire d'élite qu'il a charmé et édifié. Les voix reprennent d'autres harmonies, l'office divin se termine, et nous sommes conduits à la salle du banquet.

C'est un nid de verdure et de fleurs où rien ne manque, pas même les chansons, car aux abords du nid, maints oiseaux murmurent de douces cantilènes. Monseigneur le Vicaire Général préside cette délicieuse agape, où sa distinction et son exquise urbanité apportent tant de charme et de bonheur. Le festin est superbe . . . et les hôtes échangent dans un même sentiment de bonheur et de joie leur mutuelle satisfaction.

Le banquet est fini, et après quelques instants de causerie dans les couloirs et les parloirs du couvent, on nous dirige vers la grande salle de réception, décorée comme savent décorer les religieuses de Sillery. Ici encore, de la verdure et des fleurs, des courants de lianes et des guirlandes de feuilles nuancées par l'automne. C'est le printemps et l'automne qui se rencontrent sous le parfum des corbeilles en fleurs. Tout le pensionnat occupe l'immense estrade. Spectacle enchanteur que celui de ces jeunes fronts où la vie n'a pas encore semé de rides, où le bonheur met tant de grâce et de sereine beauté . . .

La séance débute par la "Marche des Rois" de Von Bülow, que suit une déclamation délicieuse intitulée: "La Vierge du Sacré-Cœur." Puis vient un prologue-adresse qui, sous le titre de "Deux grands souvenirs," nous fait voir jusqu'à quel point les religieuses de Jésus-Marie savent se souvenir de ceux qu'elles ont aimés et vénérés. Avec quel tact elles ont évoqué devant leur auditoire le nom de feu l'abbé Routhier, leur fondateur en Amérique, et celui de cette bonne Mère Saint-Cyrille, que tant d'âmes ont connue et si sincèrement estimée. Puis, s'ouvre la Cantate du "Rêve et de la Réalité," où les souvenirs du passé se croisent avec les bonheurs du présent, où la "Chapelle attendue" devient la "Chapelle inaugurée," où enfin la gratitude tressaille et déborde. — Pour toute louange, nous nous contenterons de répéter ici ce qu'une voix bien autorisée disait au sortir de la séance: "C'est un chant du cœur et un bijou de poésie!"

La musique était ravissante, et ces voix pleines de fraîcheur nous ont dit à nous qui avons vu et connu la vie, des choses réconfortantes et inoubliables. La jeunesse est toujours belle, c'est vrai, mais qu'elle *était* aimable et touchante hier dans l'expansion de sa joie, dans l'interprétation de ce que le cœur humain a de plus doux et de plus fort, je veux dire la reconnaissance ! Or, la Cantate, c'était tout cela et plus encore ! Une fois le chœur final terminé, Monseigneur le Grand Vicaire prit la parole et interpréta le sentiment général en félicitant les Dames religieuses de leur nouveau Sanctuaire, qu'elles avaient eu l'heureuse idée de dédier à Notre-Dame du Sacré-Cœur, en les remerciant avec une délicatesse sans pareille de la douce hospitalité d'un jour accordée à leurs bienfaiteurs. Ce rapide discours clôtura délicieusement cette intéressante séance, et lui donna une valeur et un charme de plus. Un clergé nombreux était présent à cette touchante démonstration, que Mesdames Jetté et Parent, ainsi qu'un grand nombre de Dames et de Messieurs de la plus haute distinction voulurent favoriser de leur présence. L'auditoire se rend ensuite au Sanctuaire pour recevoir la bénédiction de Jésus-Hostie et s'unir au *Te Deum* qui termine cette mémorable journée.

Au moment où nous écrivons ces lignes émaillées, là-bas, à Sillery sous les voûtes sacrées du temple, s'élève un chant rempli de plaintes et de tristesse, un hymne plaintif où pleurent des regrets : c'est le chant des Morts. Eux aussi devaient avoir leur part à cette fête de la reconnaissance, et nous félicitons les bonnes Dames religieuses de ce qu'après avoir réjoui leurs amis d'ici-bas, elles aient songé à ceux qui ont quitté la terre pour s'acheminer vers la Patrie.

Québec, 5 octobre 1900.

TESTAMENT SPIRITUEL DE Mgr GOUTHE-SOULARD

Voici le texte complet du testament spirituel de feu S. G. M^{gr} Gouthé-Soulard. — Ce testament a été lu en chaire, à la cérémonie de ses funérailles. Le vénérable défunt avait recommandé de n'ajouter rien autre chose.

Mon Testament Spirituel

Je tiens à déclarer ici les vrais sentiments de mon cœur, et faire mon testament spirituel :

1° Je remercie Dieu de m'avoir fait naître de parents très chrétiens, d'avoir été élevé par une mère très pieuse, qui, devenue veuve toute jeune, n'a reculé devant aucune peine et aucun sacrifice pour faire de moi un bon prêtre : je dois tout à ma mère.

2° Je crois et je professe toutes les doctrines de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, que j'ai servie de mon mieux dans les différents ministères qui m'ont été confiés.

De mon mieux, cela veut dire très médiocrement.

Je demande pardon à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, de mes négligences, de mes manquements, de mes fautes innombrables.

3° Malgré mes nombreuses iniquités, j'ai une confiance absolue dans la miséricorde divine, que j'ai prêchée si souvent. J'ai beaucoup aimé les enfants et les pauvres : je crois que ces deux classes d'amis de Notre-Seigneur Jésus-Christ seront mes meilleurs défenseurs à son tribunal, devant lequel je tremble de paraître.

4° Si j'ai des ennemis, je ne les connais pas ; je leur pardonne de bon cœur. Je n'ai cherché que le bien de mes paroissiens, pendant mes vingt et un ans de ministère paroissial. Dans mon administration diocésaine, je crois n'avoir cherché aussi que l'intérêt des âmes, de mes prêtres que j'aime de toute mon âme. Mes conseillers de tous les jours peuvent me rendre ce témoignage.

5° Je recommande à mes chers coopérateurs l'amour de tous leurs devoirs, la pratique de l'oraison, la visite au Saint-Sacrement, le désintéressement, une grande réserve dans les actes et les paroles ; le soin des malades, des pauvres ; des enfants, au catéchisme, en classe, au confessionnal.

Qu'ils s'aiment les uns les autres, qu'ils se rendent mutuellement service, qu'ils s'attachent à leurs paroisses, quelque modestes qu'elles soient, se rappelant qu'on ne fait du bien aux hommes qu'en les aimant.

6° Je n'accepte qu'une seule couronne sur mon cercueil le jour de ma sépulture. On me mettra au doigt un simple anneau en cuivre, avec une croix du même métal : c'est bien assez pour une vile poussière. Je dispose plus utilement de mes croix et anneaux.

Je refuse absolument une oraison funèbre, parce que je tremble d'être condamné par le souverain Juge, pendant qu'on me donnerait sur la terre des vertus et des mérites que je n'ai pas.

J'ai besoin de beaucoup de prières : je les demande avec instance à mes nombreux amis, à mes anciens paroissiens de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Pierre de Vaise, à tous mes bien-aimés coopérateurs et diocésains, aux communautés religieuses dont je me suis beaucoup occupé ici et dans le diocèse de Lyon.

Je remercie dans l'effusion de mon âme les personnes charitables et généreuses qui ont mis entre mes mains des sommes très considérables pour les œuvres de charité. Je suis une preuve qu'il n'est pas nécessaire d'être riche pour donner beaucoup : le mérite tout entier en revient à mes bienfaiteurs ; moi je n'ai eu que le bonheur de faire le bien en leur nom.

Ma pensée intime est que mes jours sont comptés : c'est la conviction profonde de ma fin prochaine qui m'a fait tant hésiter à accepter l'épiscopat : mes goûts et mon âge m'en éloignaient. Je crois encore que j'aurais mieux fait de terminer mes jours dans mon humble paroisse.

Je n'ai qu'à me féliciter de l'accueil et du concours que j'ai rencontrés à Aix et dans tout le diocèse. Clergé et fidèles ont été très bons : je leur en exprime ma vive reconnaissance.

Je recommande à mes chers diocésains d'aimer et de servir Dieu, de ne pas travailler le dimanche, d'assister ces jours-là aux offices de la paroisse, de bien élever leurs enfants, de les instruire par le catéchisme, de soutenir les écoles catholiques. Encore quelques jours, et ils seront comme moi en présence de Dieu, avec les seules bonnes œuvres qu'ils auront faites.

Il n'y a de bon que d'aimer Dieu et de garder ses commandements : tout le reste n'est rien, et si je pouvais en ce moment être entendu du fond de l'éternité, je ne tiendrais pas un autre langage.

Que Dieu nous reçoive dans sa miséricorde, quand l'heure sera venue ; qu'il accepte le sacrifice de notre vie comme un acte d'amour parfait et que nous méritions tous d'entendre cette douce parole : " Venez, les bien-aimés de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. "

Aix, 20 avril, Samedi-Saint 1889.

† XAVIER, *archevêque d'Aix.*

Aix, 21 juillet 1894.

*A mes anciens paroissiens de Saint-Vincent de Paul,
de Saint-Pierre de Vaise et à mes diocésains.*

Aix, 10 juillet 1900.

Mes bons amis, c'est de l'éternité que je vous adresse ces dernières paroles. Je suis jugé : ce jugement ne m'a pas accusé de ne vous avoir pas aimés. Vous m'avez toujours payé de retour, je vous en remercie.

Ecoutez bien mes avis :

Soyez bons chrétiens : le reste n'est rien. Dieu vient de me le redire à son tribunal ; je vous le transmets en son nom.

Ne travaillez jamais le dimanche ; assistez fidèlement aux offices de vos paroisses : remplissez sans respect humain vos devoirs de catholiques. Aimez-vous les uns les autres ; soyez charitables.

Mon affection pour vous et le peu de bien que je vous ai fait pendant mon ministère me donnent le droit de vous rappeler ces recommandations que je vous ai faites très souvent. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que le salut de vos âmes.

Je vous ai aimés pendant ma vie ; je vous aime encore au-delà, puisque vous êtes l'objet de mes pensées en ce moment. Quand je serai devant Dieu, s'il me fait ce bonheur, je ne vous oublierai pas.

Souvenez-vous dans vos prières et bonnes œuvres de celui qui vous donna une bonne partie de sa vie, comme votre premier curé, comme votre curé et comme votre archevêque.

Adieu à tous dans le Seigneur. Au revoir là-haut. Mon écriture est du temps, mais ma voix est de l'éternité.

† XAVIER, *archevêque d'Aix,*
curé fondateur de Saint-Vincent de Paul,
ancien curé de Saint-Pierre de Vaise,
archevêque d'Aix.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur, Monseigneur l'archevêque de Québec, ont été nommés :

M. l'abbé Gustave Cloutier, vicaire à Saint-Roch de Québec.

“ “ Ivanhoe Caron, vicaire à Saint-Joseph de Lévis.

Chronique religieuse

Monseigneur l'archevêque a donné la confirmation aux enfants, samedi dernier, à Saint-Romuald, et dimanche, à l'Hospice Saint-Charles.

Un témoin de la belle fête de l'inauguration de la chapelle du couvent de Sillery adresse, par la voix de la "Semaine Religieuse," un mot de sincères félicitations à tous ceux qui, par leurs talents et leur habileté, ont contribué à faire de la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur un vrai bijou d'architecture, et en particulier à l'architecte, M. Emile Tanguay, qui a eu la part principale dans l'exécution de cette œuvre.

La maison Olivier Gignac s'est distinguée dans l'admirable menuiserie qu'on y a remarquée. La voûte et les électroliers font vraiment honneur à M. Wiggs de Québec. M. Villeneuve de Saint-Romuald peut être fier de ses artistiques autels, tout comme M. Rigali et M. Gauthier, de Québec, M. Achille Côté, du Syndicat, et M. Beaulieu de Montréal, se recommandent au public, le premier, pour les chapiteaux des colonnes, le second comme peintre-décorateur, le troisième, par le choix irréprochable et l'habile combinaison des mosaïques des tapis et des pré-larts, le dernier, par ses admirables verrières. Les galeries et la table de communion sortent des ateliers de M. Gaudry, et en font elles-mêmes le meilleur éloge.

Un dernier mot aux religieuses artistes de Sillery qui, sous l'habile direction de M. Charles Huot, ont su doter leur sanctuaire de si riches tableaux et de si belles peintures. A tous, encore une fois, nos plus cordiales félicitations; nous sommes convaincus que ceux qui ont contribué à l'érection de ce temple de la Vierge doivent être heureux d'avoir si bien placé leurs aumônes et leur bienfaisance, et nous les en félicitons tout particulièrement.

La ville de Pékin

Pékin n'est point une ville ordinaire. Dans l'intérieur des gigantesques murailles qui l'enserrent, sont groupées trois cités, ayant chacune son enceinte, et qui, réunies, occupent un périmètre d'une trentaine de kilomètres, embrassant une superficie

égale aux quatre cinquièmes de la ville de Paris, et constituent la *Grande Résidence du Nord*, comme disent les Chinois, par opposition à Nankin, bien déchue, aujourd'hui, de son ancienne grandeur.

Ces trois cités : sont la *Ville impériale*, la *Ville Tartare*, la *Ville chinoise*.

Dans la *Ville impériale*, d'une étendue de 11 kilomètres, entourée d'un mur d'enceinte aux tuiles jaunes, couleur du pouvoir suprême, et où ne pénètre jamais l'Européen, l'empereur vit au milieu de sa cour mi-tartare, mi-chinoise. La porte principale du palais est réservée au fils du Ciel. Seul, le monarque a le droit de la franchir.

Le fameux *palais d'Été*, d'une étendue de soixante hectares n'est pas situé à Pékin, mais à quatre heures de cheval de la ville impériale.

À côté de la *Ville impériale* vient la *Ville tartare*, peu à peu envahie par l'élément chinois, et dont une même rue renferme toutes les légations étrangères que l'on distingue les unes des autres par leur mât de pavillon et l'écusson placé au fronton de la porte principale. Les troupes américaines et anglaises-y étaient entrées le 14 août, la veille du jour où elles assiégèrent la ville impériale.

Les légations sont d'anciens *yamens* (palais chinois) plus ou moins transformés, entourés de murs en briques, précédés d'une espèce de corps de garde, et dans l'enceinte desquels sont de grands et petits pavillons qui servent d'habitation au ministre et à son personnel. Ce sont autant de petites cités de nationalités différentes.

Les plus spacieuses sont celle de France, avec son grand jardin, et celle de l'Angleterre.

La troisième ville, la *Ville chinoise*, la plus remuante, la plus commerçante, est aussi plus peuplée que la *Ville tartare*, bien qu'elle occupe une étendue deux fois moindre.

Les maisons s'y pressent, ayant toutes le même caractère. Elles sont en bois et en briques, avec des façades sculptées ou dorées d'où pendent de bizarres enseignes, et sont surmontées de mâts avec de grandes banderoles. La puissance des rites s'est étendue sur les constructions comme sur tout ce qui existe en Chine. Longueur, largeur, hauteur des bâtiments, étendue des salles, nombre de cours, tout est réglé, depuis les riches *yamens* jusqu'aux plus humbles demeures.

Certains géographes, qui n'avaient jamais vu Pékin, ont donné à cette ville jusqu'à deux millions d'habitants. Quand, du haut des remparts, on contemple l'ensemble de l'agglomération et qu'on voit de nombreux bouquets d'arbres émerger du groupe des maisons on se range à l'avis des missionnaires qui lui assignent 600 à 650.000 âmes.

Mort d'un ancien membre de la Commune

M. Cluseret, l'ex-membre de la commune, député du Var, a été enterré religieusement.

Depuis quelques années, le vieux révolutionnaire, qui devait la vie à un prêtre, lequel le fit échapper après la prise de Paris par l'armée de Versailles, était, en effet, revenu à de meilleurs sentiments.

A cette occasion, la *Croix du Var* rappelle ce fait :

“ Il y a quelques années, à l'occasion du vote de la loi d'abonnement contre les Ordres religieux, Mgr Mignot, alors évêque de Fréjus, écrivit une lettre aux députés du Var. La plus belle réponse qu'il reçut fut celle de M. Cluseret.

“ Dans cette lettre, qui mériterait la publicité, le vieux révolutionnaire, assagi par l'épreuve et le triste spectacle de notre société sans Dieu, regrettait d'avoir grandi hors de toute idée religieuse, et, comme Maxime Ducamp, semblait désirer un chemin de Damas. ”

Les missions protestantes en Chine

D'un très long article publié par *Le Temple*, journal protestant, sur les missions en Chine, nous tirons des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Après avoir reproduit les doléances de plusieurs ministres protestants anglais et américains, se plaignant de l'insuccès de leurs missions, il dit :

“ Les raisons de cet insuccès sont multiples. Je laisse de côté les formes extérieures du culte, d'une simplicité peut-être trop froide et peu attirante pour des Orientaux. Il y a aussi l'instabilité du personnel.

“ Mais ce qui lui nuit surtout dans l'esprit des Célestes, ce sont comme l'indiqua efort bien M. Henry Normand ses jalousies,

ses menées pour évincer la concurrence, l'état de paix armée, sinon d'hostilité ouverte, d'école à école, d'église à église, la tendance à maintenir en Chine les mesquines divisions et subdivisions de sectes de la Grande-Bretagne et du Nouveau-Monde.

C'est ainsi que nous y voyons trois branches de l'Episcopal Church, neuf sectes de presbytériens, deux sectes de congrégationalistes, deux sectes de baptistes, et beaucoup d'autres de moindre importance. Faisons le compte : 3 et 9, 12, et 2, 14, et 2, 16 ! Seize églises, représentant, bien entendu, aux yeux des Chinois, autant de religions différentes, les missionnaires n'ayant pas même réussi à se mettre d'accord sur le terme chinois à employer pour désigner le Dieu unique dont ils veulent enseigner la doctrine. Ils ne s'entendent que sur la nécessité impérieuse de ne pas être confondus avec leurs concurrents et, par suite, de proscrire rigoureusement le vocable *Tien Tchou* (Seigneur du Ciel), adopté par les Jésuites et, depuis lors, par les diverses communautés catholiques. Les uns proposaient de lui substituer le mot *Tchèn Tchiu* (Véritable Esprit) ; d'autres eussent préféré *Chang-Ti* (Seigneur suprême). Les Anglais tiennent pour *Tchèn Tchiu*.

« Le Chinois, ahuri par ces subtilités, se demande avec inquiétude quel est le vrai prophète, quel est l'imposteur, et, dans le doute, il croit prudent de s'abstenir.

« Ceci explique pourquoi, malgré des sacrifices pécuniaires énormes, l'action des missions protestantes n'eut pour conséquence appréciable que de rendre à l'avenir plus difficile et plus impopulaire la diffusion du christianisme en Chine, sans parvenir à entamer la prépondérance des établissements catholiques. »

Calendrier

14	DIM	b	SIX après Pent. et 3 Oct. Maternité de la Ste Vierge. <i>obl. maj. Kyr.</i> de la Ste Vge. II Vép., de S. Callix. (II Vép.) et dim.
15	Lundi	b	Ste Thérèse, vierge.
16	Marli	†vr	De la férie.
17	Mercur.	†b	Ste Hedwige, duchesse de Pologne, veuve.
18	Jendi.	r	S. Luc, évangéliste, 2 cl.
19	Vend.	b	S. Pierre d'Alcantara, confesseur.
20	Samd.	b	S. Jean de Cantî, confesseur.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Lazare, le 15 ; à Saint-Calixte, le 16 ; à Sainte-Catherine, le 17 ; Saint-Flavien, le 19.